



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
7 décembre 2009
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 6 octobre 2009, à 15 heures

Président : M. Penke..... (Lettonie)

Sommaire

Point 61 de l'ordre du jour : Développement social (suite)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-54350 (F)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 61 de l'ordre du jour : Développement social
(suite) (A/64/180 et A/64/65)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (suite) (A/64/157, A/64/158 et A/64/158/Corr.1)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille** (suite) (A/64/61-E/2009/3, A/64/132, A/64/132/Corr.1 et A/64/134)
- c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (suite) (A/64/127)

1. **M. Tachie-Menson** (Ghana) dit que sa délégation est encouragée de constater que la pauvreté absolue est en voie de diminution mais trouve regrettable que le nombre des pauvres ait augmenté en Afrique subsaharienne, en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie centrale. Les changements climatiques et la crise financière mondiale ont exacerbé les conditions socioéconomiques difficiles créées par la crise alimentaire et énergétique dans beaucoup de pays en développement.

2. Le Ghana met en œuvre des politiques qui mettent fortement l'accent sur la protection sociale, au premier rang desquelles la Stratégie nationale de protection sociale. Une composante en est le mécanisme baptisé Livelihood Empowerment Against Poverty (Des moyens de survivre en surmontant la pauvreté), qui prévoit le versement de sommes en liquide aux individus souffrant d'extrême pauvreté, aux orphelins et aux autres enfants vulnérables, ainsi qu'aux personnes âgées démunies qui souffrent d'un handicap grave. On prévoit que 35 000 ménages auront bénéficié de cette initiative d'ici à décembre 2009. Parmi les autres interventions visant à assurer une protection sociale et à faire reculer la pauvreté, on peut citer un programme de microfinancement ciblant les femmes démunies, une initiative nationale d'assurance maladie et un programme d'alimentation dans les écoles publiques.

3. En avril 2009, le Conseil national sur les personnes handicapées a vu le jour, avec pour mission

de faciliter l'application de la loi relative aux personnes handicapées (2006). Le Gouvernement ghanéen revoit actuellement ses politiques sur le vieillissement afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées et de protéger leurs droits fondamentaux. De plus, une nouvelle politique nationale pour la jeunesse a été conçue et, depuis sa création en 2007, le Programme national pour l'emploi des jeunes a permis de créer plus de 100 000 emplois. En dernier lieu, par l'entremise d'un programme national d'apprentissage, une formation professionnelle est assurée aux diplômés de l'enseignement secondaire qui ne sont pas en mesure de poursuivre leurs études.

4. Selon **M^{me} Becerra** (Pérou), qui prend la parole en tant que déléguée de la jeunesse, son pays doit s'attaquer aux inégalités économiques en donnant aux jeunes les outils nécessaires pour réussir à l'heure de la mondialisation. En effet, l'impossibilité pour les jeunes d'Amérique latine issus de familles modestes d'accéder à une éducation de qualité intensifie le cycle de la pauvreté dans la région. Pour le briser, il sera nécessaire de procéder à des réformes éducatives de grande envergure et d'assurer une formation professionnelle sur le modèle de celle qui est proposée aux jeunes dans le cadre du programme PROJoven, sous l'égide du Ministère péruvien du travail. Néanmoins, si l'on ne s'emploie pas à remédier à des problèmes tels que la faim et la malnutrition chronique, susceptibles de compromettre le développement physique et mental des enfants, les efforts gouvernementaux seront futiles. En effet, la sécurité alimentaire demeure un défi quotidien pour des millions de Latino-américains qui vivent sous le seuil de pauvreté.

5. Le fait le plus alarmant est que 86 % des Latino-Américains qui vivent dans une pauvreté extrême sont originaires de pays à revenu intermédiaire. Mais la communauté internationale refuse de leur allouer des ressources financières et des liquidités supplémentaires pour lutter contre la pauvreté, arguant que ces pays disposent déjà de moyens suffisants. Le Pérou progresse sur la voie de la réduction de la pauvreté, mais il est essentiel que les organisations humanitaires telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) continuent d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement : en effet, plus d'un tiers de la population du pays vit encore au-dessous du seuil de pauvreté.

6. En ce qui concerne les changements climatiques, la déléguée de la jeunesse note que le Pérou est l'un des pays les plus vulnérables aux effets du réchauffement planétaire, alors qu'il n'est responsable que d'environ 1 % des émissions de gaz à effet de serre. Un exemple concret en est la fonte du glacier Pastoruri, dans les Andes, qui a entraîné une crise de l'approvisionnement en eau dans les régions côtières et montagneuses du pays. Le déboisement qui résulte de l'abattage illégal est une autre source d'inquiétude. Une coopération technique et financière entre nations sera nécessaire pour aider les pays à revenu intermédiaire à atténuer les effets nuisibles des changements climatiques.

7. Comme il n'existe pas de convention internationale qui englobe l'ensemble de leurs droits, M. bin Baishan (Arabie Saoudite) fait observer que la discrimination dont sont victimes les personnes âgées passe inaperçue. Pour sa part, son pays est actif dans ce domaine depuis 1953, date de la création d'une première maison de soins spécifiquement destinés aux personnes âgées. C'est au Ministère du travail et des affaires sociales qu'a fini par en échoir la responsabilité. Depuis, le Ministère a adopté un plan d'action national pour les personnes âgées, qui tient compte des coutumes sociales et des préceptes islamiques relatifs aux liens qui unissent parents et enfants et aux devoirs de ces derniers envers leurs parents.

8. Les efforts menés par le Gouvernement saoudien dans le domaine des soins aux personnes âgées incluent en outre l'octroi de sources de revenus adéquates aux personnes âgées après la retraite, l'établissement de mécanismes de coordination nationaux entre organisations gouvernementales et locales pour assurer des soins aux personnes âgées et l'encouragement du secteur privé à instaurer des centres spécialisés dans la prestation de tels services. Des soins leur sont également prodigués à leur domicile, ainsi que par l'entremise d'organisations locales caritatives et d'institutions privées supervisées par le Ministère du travail et des affaires sociales ou qui lui sont affiliées.

9. Un comité national sur les soins aux personnes âgées a été créé, avec pour mission d'élaborer des programmes et de recueillir données et statistiques afin de répondre à leurs besoins. Un soutien économique est accordé à l'ensemble des personnes âgées, qui prend pour base les emplois qu'elles ont exercés tout au long de leur vie.

10. Le Royaume d'Arabie Saoudite participe activement aux conférences internationales et régionales sur le vieillissement; il était ainsi représenté à la seconde Assemblée mondiale sur le vieillissement qui s'est tenue à Madrid (Espagne) en 2002 et il s'emploie à appliquer les recommandations qui y ont été formulées.

11. **M^{me} Sapag** (Chili) rappelle qu'il est important de poursuivre la mise en œuvre des recommandations internationales concernant la question du vieillissement. Plus tôt dans le mois, sous les auspices du Service national pour les personnes âgées, son gouvernement a tenu la troisième réunion de suivi consacrée à la Déclaration de Brasilia de 2007. Sa délégation est également favorable à la rédaction d'une convention sur les droits des personnes âgées et à la nomination d'un Rapporteur spécial.

12. Le Chili accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la seconde Assemblée mondiale sur le vieillissement. Présentant la maltraitance, la violence et la négligence dont font l'objet les personnes âgées comme de graves violations de leurs droits, le rapport illustre la nécessité de renforcer les mécanismes propres à faire respecter ces droits. Le Chili a articulé sa politique en faveur des personnes âgées autour de trois objectifs, à savoir la garantie du respect des droits de ces personnes, la création d'un filet de protection sociale à leur intention et la promotion de leur intégration sociale. Les femmes de plus de 60 ans bénéficieront directement des mesures de réforme des pensions actuellement à l'étude. En outre, les organisations de la société civile contribuent à l'application des recommandations formulées dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

13. **M^{me} Shawish** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que, malgré l'engagement pris par la communauté internationale d'atteindre les objectifs définis lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995, la crise financière et économique mondiale, associée à l'incapacité des pays avancés d'honorer ces engagements, a contribué notablement à l'aggravation de la pauvreté et du chômage, à la propagation de maladies infectieuses et à l'absence de sécurité sociale, dont les pauvres sont les premiers à pâtir. La délégation libyenne invite la communauté internationale, les institutions financières mondiales et les donateurs à respecter les promesses qu'ils ont faites lors du

Sommet mondial, puis de nouveau dans la Déclaration du Millénaire.

14. Dès les années 70, la Libye a adopté des politiques visant à rénover la société en répondant aux besoins de ses différents groupes constitutifs et en s'attachant spécifiquement à la jeunesse. C'est dans ce même esprit qu'elle a organisé en 2007 le Forum mondial de la jeunesse, durant lequel il a été recommandé que la création d'emplois soit encouragée, mais aussi que les jeunes occupent une place dans la vie politique et au sein des organes de décision. En 2006, la Libye a également lancé un projet de lutte contre la pauvreté, le chômage et les maladies infectieuses sur le continent africain.

15. Le Gouvernement libyen estime que les personnes qui ont des besoins particuliers ont un rôle important à jouer, en ce qu'elles peuvent ouvrir la voie à un renouveau social. C'est pourquoi il a adhéré à la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2008. En outre, il appuie les efforts menés par l'ONU pour mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et affirme sa détermination à exécuter le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. Enfin, il a adopté un certain nombre de politiques économiques et sociales visant à assurer une utilisation efficace des ressources financières allouées au développement social.

16. **M^{me} Sabja** (Bolivie) fait savoir que l'État plurinational de Bolivie promeut le modèle de développement VIVIR BIEN (Vivre bien), qui repose sur la complémentarité et la solidarité des peuples et sur la jouissance des ressources naturelles en harmonie avec la nature et les autres êtres humains. Ce modèle sert lui-même de base au plan national de développement, qui a pour but l'émergence d'une Bolivie digne, démocratique, productive et souveraine.

17. Selon ce modèle de développement, l'État est garant des droits de l'homme et du bien-être collectif. La Nouvelle Constitution politique réaffirme les droits à la vie, à la souveraineté alimentaire, au travail décent et à l'accès universel à l'eau potable (entre autres services de base). De plus, la Bolivie offre une couverture santé gratuite et universelle à l'ensemble de ses citoyens et elle est récemment devenue le troisième pays d'Amérique latine à éliminer l'analphabétisme.

18. En application du Plan national pour le logement, des habitations décentes ont été construites et mises à

la disposition des personnes les plus vulnérables, essentiellement des familles autochtones. Une nouvelle loi sur la réforme agraire prévoit l'octroi de titres de propriété à certaines collectivités, ce qui leur permet de cultiver leurs terres et d'élever du bétail selon les préceptes de l'économie coopérative.

19. La Nouvelle Constitution politique a porté création d'un cadre normatif pour l'élimination de toutes les formes de discrimination, tout particulièrement celles dont sont victimes les peuples autochtones, et elle inclut des dispositions qui protègent les droits des personnes handicapées. De plus, elle garantit la protection des jeunes et leur participation active à tous les aspects du développement, ainsi que le respect des droits des personnes âgées, dont l'augmentation constitue un défi démographique que la Bolivie tente de relever en adoptant des politiques publiques qui permettent à ces personnes d'exercer tous leurs droits et favorisent leur bien-être économique.

20. Divers progrès notables ont été enregistrés qui font espérer l'émergence d'une société ouverte à tous, mais de nombreux obstacles demeurent, principalement en raison de la dévastation provoquée par la crise financière et économique mondiale, venue s'ajouter aux crises alimentaire et énergétique. Afin de trouver des solutions à ces problèmes et d'instaurer des sociétés plus ouvertes, les efforts menés au plan national devront être appuyés par une coopération internationale renforcée et par la prestation d'une assistance technique.

21. **M. Kpayedo** (Togo) dit que les crises économique, financière, alimentaire et énergétique auxquelles le monde fait face ont mis un frein brutal aux progrès enregistrés en matière sociale depuis le Sommet de Copenhague (1995) et le Sommet du Millénaire (2000). À la lumière de l'impact dévastateur de ces crises, il est nécessaire d'agir sans tarder, tant au niveau national qu'à l'échelle mondiale, afin de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie partout sur la planète. Le Togo, où l'augmentation rapide de la population entrave la capacité de l'État de répondre à ses besoins élémentaires, a adopté des mesures spécifiques pour régler ce problème et parvenir à un développement durable. À titre d'exemples, un comité national de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement a été créé, une enquête a été menée au plan national et la politique nationale de

population a été complètement remaniée afin de l'adapter aux réalités actuelles.

22. S'agissant de l'élimination de la pauvreté, le Gouvernement togolais a conçu une stratégie globale de réduction de la pauvreté conjointement avec les populations ciblées et l'ensemble des partenaires compétents en matière de développement. Par cette initiative, le Gouvernement cherche à améliorer les conditions de vie grâce au renforcement de la gouvernance politique et économique, au développement du capital humain et à la réduction des inégalités régionales. Le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté portant sur 2009-2011 établit la liste des principales mesures prioritaires adoptées et examine en profondeur la situation économique et sociale : il s'agissait d'allouer les ressources de façon optimale, à la poursuite de divers objectifs directement liés à la réduction de la pauvreté, comme l'amélioration des services de santé, la promotion de l'égalité des sexes et un accès facilité à l'eau potable.

23. Abordant la question des emplois, l'orateur note que, dans le secteur de la santé, son gouvernement en a créé pour près de 5 000 jeunes, y compris un certain nombre de handicapés, et qu'il a augmenté de 100 % le salaire minimum.

24. Étant donné que près de 70 % des Togolais ont entre 15 et 35 ans, il est évident que les jeunes sont appelés à jouer un rôle crucial sur la voie d'un développement durable. Partant, le Gouvernement a conçu une politique nationale en faveur des jeunes, qui répond à leurs préoccupations, il en a fait officiellement des partenaires de développement et facilite désormais leur accès aux programmes et services publics. En outre, en 2008, le Conseil national pour la jeunesse a vu le jour avec pour mission de coordonner l'application de la politique nationale en faveur des jeunes.

25. Toujours en 2008, le Gouvernement a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et il s'emploie à la mettre en œuvre grâce à des mesures telles que l'instauration de programmes de formation professionnelle et à des initiatives propres à assurer l'insertion professionnelle des handicapés.

26. **M. Muita** (Kenya) déclare que plusieurs régions du monde ne parviendront pas à atteindre les objectifs du Millénaire. S'il est vrai que certains pays ont fait reculer la pauvreté sur leur territoire, en valeur absolue, le nombre des pauvres ne cesse de croître en

Afrique, en Amérique latine et en Asie. Vu que les efforts déployés jusqu'à maintenant se sont concentrés sur les crises à court terme plutôt que sur des solutions à long terme, il est nécessaire d'investir davantage dans les ressources humaines et, plus particulièrement, dans l'éducation, la santé et la création d'emplois. Le plan de développement économique du Kenya, Vision 2030, comporte des objectifs à long terme ambitieux mais réalisables et met l'accent sur les partenariats et la mobilisation de ressources.

27. La famille doit être soutenue et impliquée à tous les stades de la prise de décisions. Malheureusement, en dépit des réformes de grande envergure qui ont été menées au Kenya, le manque de ressources fait qu'il est difficile de satisfaire les besoins des jeunes et de lutter contre le chômage, le VIH/sida et la délinquance. L'examen de la mise en œuvre de la stratégie de relèvement économique pour plus de richesse et la création d'emplois (2003-2007) a montré que des progrès pouvaient être accomplis grâce à une politique appropriée, à la planification, au suivi de l'application et à la responsabilisation.

28. Les campagnes menées avec succès par le Kenya contre le VIH/sida font que l'objectif 6 du Millénaire sera certainement atteint. Un programme national de création d'emplois accordera la priorité aux jeunes, tant sur le marché du travail structuré que dans le secteur non structuré, et un centre de ressources spécifiquement adapté aux jeunes a déjà été créé.

29. Le Kenya applique résolument les Principes des Nations unies pour les personnes âgées contenus dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Un montant total de 2,6 millions de dollars a été affecté aux programmes de protection et un dispositif expérimental consistant à apporter un soutien financier aux personnes âgées sera bientôt opérationnel dans tout le pays.

30. En dépit de la récession mondiale et d'une concurrence accrue entre priorités, certaines avancées ont été enregistrées dans divers pays. La diffusion des bonnes pratiques profite à tous et le partage des responsabilités est le seul moyen d'assurer le développement social dans tous les pays.

31. Selon **M. Kleib** (Indonésie), des progrès rapides dans les domaines scientifique, technologique, éducatif et sanitaire ont aggravé partout dans le monde les tensions sociales et les inégalités, dont les répercussions négatives sur les groupes les plus

vulnérables ont été encore intensifiées par de multiples crises. Cependant, le regain de confiance dans le multilatéralisme est la traduction d'une phase plus positive de la coopération internationale. Pendant la session en cours, la Commission devra apporter des réponses aux crises sur la base de stratégies propres à placer les populations au centre du développement. À elle seule, la génération de revenus ne suffira pas pour éliminer la pauvreté. Une croissance équitable, dans le respect de la dignité humaine et de la justice sociale, ne sera possible que si l'on remédie aux inégalités persistantes et si l'on subvient aux besoins des groupes défavorisés.

32. L'Indonésie, quatrième pays le plus peuplé du monde et la troisième des démocraties par la taille, promeut des politiques axées sur l'intégration sociale. La démocratie y repose sur le principe autochtone d'assistance mutuelle et la cellule familiale est au cœur du programme de développement à long terme du pays. Les politiques conçues à l'intention des familles visent à garantir emplois productifs et travail décent; quant aux mesures de protection sociale, elles incluent la prestation de pensions, une assurance en cas de perte d'emploi, une couverture santé et des indemnités pour enfants à charge. Un certain nombre de programmes assurent la promotion d'activités génératrices de revenus, notamment l'octroi de prêts de montants modestes aux familles pauvres. Du fait que les coopératives constituent l'épine dorsale de l'économie indonésienne et qu'elles ont bien résisté en temps de crise, le Gouvernement se félicite de la proposition tendant à les promouvoir et à mieux faire connaître leur contribution socio-économique.

33. L'Indonésie renforce actuellement la prise en compte dans son cadre juridique des enjeux intéressant les jeunes, afin d'aider ces derniers à exploiter leur potentiel; elle n'est d'ailleurs pas loin d'atteindre l'objectif national d'éducation universelle. Des coordonnateurs et des groupes de travail rattachés aux ministères compétents et à des organismes de développement s'emploient à intégrer les femmes et à remédier aux difficultés suscitées par les crises économique et financière actuelles. Parmi les autres politiques sociales, on peut citer le Plan d'action national pour les personnes handicapées et le Plan d'action national sur le vieillissement.

34. Compte tenu du ralentissement économique actuel, la stabilité à court terme et le développement à long terme revêtent la même importance. La protection

sociale et la réduction de la pauvreté sont deux pivots d'une croissance dont chacun puisse profiter, tout comme le développement des ressources humaines est l'une des clefs de la rupture du cycle de la pauvreté qui perdure de génération en génération. En décembre 2008, l'Indonésie a organisé le Forum de Bali sur la démocratie : c'était la première rencontre asiatique intergouvernementale consacrée à la démocratie et l'Indonésie continuera de lui apporter son appui, car c'est l'occasion pour les pays membres de la communauté internationale d'apprendre les uns des autres.

35. **M^{me} Rivas Pérez** (République dominicaine), prenant la parole en tant que déléguée de son pays pour la jeunesse, dit que le Gouvernement est conscient qu'investir dans la jeune génération, c'est contribuer à assurer l'avenir de la nation. Il est également essentiel d'impliquer les jeunes dans la recherche de solutions aux problèmes associés à la mondialisation; la présence de jeunes délégués à l'Assemblée générale atteste, parmi de nombreux autres exemples positifs, qu'ils participent désormais à part entière aux tribunes internationales.

36. Beaucoup de jeunes travailleurs sont trop qualifiés pour le poste qu'ils occupent, mais ceux qui ont acquis trop peu de qualifications à l'issue de leurs études ne disposent que d'options limitées : pourtant, nombreux sont ceux qui doivent abandonner leurs études pour trouver des ressources financières. Tous les États membres devraient donc fournir aux jeunes la possibilité d'exercer un emploi décent et productif, à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire.

37. Les jeunes sont aussi vulnérables que les autres groupes de population face à la dégradation de l'environnement. Il est important de mener des campagnes de sensibilisation à des problèmes tels que les changements climatiques, car leur incidence sur les générations futures sera encore plus forte. Une consommation d'énergie en augmentation, la croissance de la population mondiale et des différences sociales prononcées sont autant de facteurs qui contribuent aux changements climatiques. La République dominicaine, en tant qu'État insulaire, est également touchée par des facteurs tels que la variation du niveau de la mer et les catastrophes naturelles. Il faut mettre en oeuvre des mesures efficaces, car sa population a droit à un environnement sain.

38. Les directives et les objectifs contenus dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà vont changer la vie de millions de jeunes partout dans le monde. En 2000, la République dominicaine avait promulgué la loi générale sur la jeunesse; en 2008, elle a révisé ses politiques pour la jeunesse. En effet, gaspiller le potentiel des jeunes, c'est compromettre la croissance économique.

39. **M^{me} Kenewendo** (Botswana), prenant la parole en tant que déléguée de son pays pour la jeunesse, explique que le chômage des jeunes pose un problème important dans son pays, tout comme la pauvreté, en particulier dans les zones rurales. La prévalence du VIH/sida diminue, mais la maladie a déjà eu une incidence négative sur le travail productif, rendant de nombreux enfants orphelins et plongeant beaucoup d'individus dans la misère.

40. En 1966, le Botswana était le troisième pays le plus pauvre du monde, mais, grâce à la collaboration de gouvernements et d'organismes multilatéraux du monde entier, il a accédé à la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Pour faire aller de l'avant les organisations de jeunes, le Gouvernement insiste sur la gestion et l'administration et privilégie la recherche d'idées nouvelles quant aux problèmes de fond et la mobilisation de ressources.

41. Il est prêt à collaborer activement avec les départements et organisations qui se consacrent à la jeunesse partout dans le monde et souhaite tirer des enseignements de l'expérience des autres et faire connaître la sienne. Le succès du programme national de développement dépendra de celui des initiatives menées en faveur de l'autonomisation et de l'épanouissement des jeunes.

42. Trente pour cent du budget national annuel sont alloués à l'éducation. Des ressources substantielles sont également utilisées pour octroyer des facilités de crédit aux jeunes qui veulent se lancer dans l'agriculture ou créer une petite entreprise; un programme de stages est proposé aux diplômés de l'université. Tous les ministères emploient des fonctionnaires qui s'occupent spécifiquement des questions intéressant les jeunes et des efforts significatifs sont déployés pour créer des infrastructures sportives et promouvoir au niveau local leur participation à la vie sportive.

43. L'oratrice invite de nouveau la communauté mondiale à forger des partenariats d'intérêt commun axés sur l'épanouissement des jeunes. La participation de délégués des jeunes est l'occasion de faire germer l'intégration mondiale et des amitiés durables entre nations, en même temps qu'elle représente une formation utile pour les dirigeants de demain.

44. Les jeunes d'aujourd'hui, précise **M. Sinfungpunkaree** (Thaïlande), qui prend la parole en tant que délégué de son pays pour la jeunesse, sont face à de nombreux défis et problèmes et vivent avec les conséquences de décisions prises par les générations précédentes. Pourtant, leur voix est souvent marginalisée, alors qu'ils pourraient contribuer à l'élaboration de solutions plus efficaces s'agissant d'enjeux aussi primordiaux que l'égalité devant l'éducation, le réchauffement planétaire et la pauvreté.

45. L'égalité des chances est le meilleur outil pour instaurer égalité et justice dans l'ensemble de la société. Enfant d'un village de la colline de Yao, dans le nord de son pays, M. Sinfungpunkaree a eu la chance d'aller à l'école et souhaite que les autres enfants aient la même possibilité. L'ONU pourrait aider les pays à comprendre que les politiques éducatives ne sont efficaces que si elles reposent sur l'égalité des chances.

46. L'un des principaux obstacles à l'épanouissement des jeunes est le manque d'accès aux soins de santé. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir l'universalité des services de santé, des problèmes persistent, en particulier dans les zones frontalières et rurales. Tous les États doivent faire en sorte que les enfants de familles défavorisées puissent exercer pleinement leurs droits fondamentaux et qu'ils aient les moyens de vivre en bonne santé et dans la dignité.

47. **M^{me} Limskul** (Thaïlande), prenant elle aussi la parole en tant que déléguée de son pays pour la jeunesse, ajoute que la communauté internationale tend à se concentrer sur les conséquences de l'inégalité, plutôt que de prendre des mesures réelles pour s'attaquer à ce problème en profondeur. L'inégalité est également un facteur à prendre en compte dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, car il n'a pas les mêmes effets partout.

48. La pauvreté est un autre aspect de l'inégalité : les pauvres n'ont pas accès aux mêmes ressources que les autres et demeurent à l'écart des structures

économiques et sociales. Plutôt que de s'employer à augmenter les revenus, la communauté internationale devrait faire en sorte que les groupes les moins privilégiés, au même titre que le reste de la population, bénéficient d'une protection sociale, de soins de santé et accèdent à d'autres ressources.

49. Le Gouvernement thaïlandais assure la promotion d'une société reposant sur le bien-être et le respect des droits, où l'éducation, les soins de santé et l'égalité des chances soient garantis à tous. L'instauration d'une société égale et juste est le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté.

50. Les jeunes de tous les pays constituent une ressource humaine majeure pour le développement et sont des agents essentiels du changement social, du développement économique et de l'innovation technologique. Si on leur donne la possibilité d'exploiter leur potentiel, la société tirera parti de leur énergie, de leurs points de vue et de leur créativité.

51. **M^{me} Blum** (Colombie) note que la réalisation de l'objectif d'intégration sociale passe par la création d'une société où tous les groupes sociaux et les individus trouvent leur place dans les structures politiques, sociales et économiques existantes. Il est nécessaire de parvenir à un consensus en faveur de la solidarité, du refus de l'exclusion autant que faire se peut et d'un soutien aux individus défavorisés de sorte qu'ils puissent eux aussi contribuer au développement.

52. Le désir d'édifier une société plus équitable et ouverte est le fondement même des politiques de développement colombiennes. Malgré les crises mondiales, le Gouvernement continue de mettre en œuvre des politiques d'équité sociale et de réduction de la pauvreté, investissant massivement dans l'infrastructure, éducation, la santé et d'autres secteurs encore afin de constituer un capital humain et social. Les programmes nationaux et locaux sont conçus de telle sorte que les plus pauvres et les plus vulnérables aient accès aux biens et aux services, ainsi qu'à des possibilités viables de générer des revenus.

53. Le principal objectif de la politique sociale nationale est d'assurer à tous les Colombiens l'accès à une éducation de qualité, à la sécurité sociale, au marché du travail et aux mécanismes de promotion sociale. Le développement de la ressource humaine est une composante clef des stratégies de développement et la formation professionnelle est essentielle si l'on veut créer une société sans exclusive. Le Service

national d'apprentissage, institution de formation technique, a accepté plus de 6 millions d'étudiants en 2008; son objectif est d'offrir 6,2 millions de places d'ici à la fin de 2009.

54. Les programmes de protection sociale contribuent à la réduction de la pauvreté, de la vulnérabilité et des inégalités persistantes. En mars 2009, 90 % de la population (soit environ 40 millions de personnes) avaient accès à des soins de santé. Un programme subventionné par l'État couvre plus de 20 millions d'individus, parmi lesquels les chômeurs, les travailleurs du secteur non structuré de l'économie, les pauvres, les populations autochtones et les personnes déplacées. Une couverture universelle devrait être assurée en 2010.

55. Grâce à l'extension du programme de vaccination et à la gestion intégrée des maladies infantiles, le pays progresse vers la réalisation des objectifs 4 et 5 du Millénaire. La politique de santé sexuelle et reproductive, qui inclut la prévention et le suivi de la mortalité maternelle, est aussi une priorité, tant au niveau national qu'à l'échelon local.

56. Certains groupes sociaux particulièrement vulnérables subissent diverses formes de discrimination. Des initiatives ont été mises en œuvre pour permettre aux jeunes de toucher des revenus plus stables, de perfectionner leur formation et d'accéder plus facilement au marché du travail. La politique nationale sur le vieillissement accorde des allocations aux personnes de plus de 62 ans afin qu'elles puissent exercer leur droit à l'éducation, aux loisirs et à la santé et que leurs conditions de vie générales s'améliorent.

57. La politique colombienne en matière de handicap propose aux personnes qui en sont atteintes le maximum possible d'indépendance et de participation à la vie civique. Des initiatives nationales visent à aider les institutions et les organisations publiques et privées à lever les obstacles à cette participation et à améliorer la qualité des services de réadaptation et la rapidité d'accès à de tels services.

58. C'est la communauté internationale dans son ensemble qui profite des efforts menés pour bâtir une société équitable, juste et qui ne laisse personne sur le bord du chemin. La coopération internationale, l'assistance technique et les transferts de technologie doivent également être renforcés. En dépit de la crise économique, il faut accorder la priorité aux

investissements sociaux afin de réduire la pauvreté, les inégalités et la discrimination.

59. **M^{me} Al Kendi** (Émirats arabes unis) dit que son pays a réalisé des progrès notables dans le domaine du développement social et économique. Les Émirats arabes unis sont parvenus à contenir la crise financière en prenant un certain nombre de mesures de précaution visant à éviter toute perturbation des projets de développement social et économique et à faire en sorte que les revenus des individus et des familles demeurent stables.

60. En 2009, 23 % du budget national ont été consacrés au secteur de l'éducation, ce qui a déjà permis d'apporter des améliorations qualitatives et quantitatives aux programmes scolaires. S'agissant du logement, de la santé et de la protection sociale, le Gouvernement a adopté un plan stratégique global pour 2008-2010, qui garantit le respect des droits fondamentaux de tous les membres de la société, y compris les personnes âgées, les enfants et les handicapés, ainsi qu'un accès universel aux services de base.

61. Les femmes constituent la moitié de la population et ont les mêmes droits et responsabilités que les hommes, aussi le Gouvernement fait-il en sorte qu'elles reçoivent l'éducation et la formation dont elles ont besoin pour participer pleinement à la vie de la société. Partant, elles comptent actuellement pour 63 % de la main-d'œuvre, contribuent à la prise de décisions et sont représentées dans les branches exécutive, législative et judiciaire du gouvernement.

62. Les Émirats arabes unis ont adopté diverses mesures législatives pour réguler le marché du travail et le mettre en conformité avec la législation et les normes internationales en matière d'emploi, qui protègent les droits des travailleurs et les intérêts des employeurs. Plus de 2,5 milliards de dirhams ont été alloués aux soins de santé, qui sont également considérés comme une priorité essentielle. On lutte contre les maladies infectieuses, telles que la grippe A (H1N1) au moyen d'une campagne de vaccination et la communauté internationale est appelée à ne ménager aucun effort pour assurer une bonne coordination de la coopération contre ces maladies. En outre, par l'entremise d'un certain nombre d'institutions nationales et internationales de la société civile, les Émirats arabes unis ont octroyé plus de 70 milliards de dollars d'aide financière et matérielle aux pays frappés

par la pauvreté, un conflit ou une catastrophe naturelle. Enfin, l'État a récemment créé le premier bureau chargé de la coordination de l'aide caritative au Moyen-Orient.

63. **M. Argüello** (Argentine) dit que son gouvernement appuie les campagnes de sensibilisation à l'action sociale et les mesures d'assistance qui encouragent l'intégration sociale et le développement humain, la prestation de services et l'égalité des chances au bénéfice des groupes vulnérables, la protection de la famille et le renforcement des organisations locales. L'Argentine défend une société démocratique et ouverte à tous, qui respecte les droits de l'homme, et elle considère qu'il incombe à l'État de lutter contre l'exclusion sociale. Les politiques publiques sont l'expression de cette conviction.

64. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le vieillissement de la population est un processus progressif mais inéluctable. En termes absolus, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans s'élevait à 41 millions en 2000; elles devraient être 57 millions en 2025. Entre 2000 et 2050, la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans aura quadruplé. Pourtant, la communauté internationale n'accorde pas les ressources humaines et financières nécessaires pour faire face à ce phénomène et mettre pleinement en œuvre le Plan d'action de Madrid. L'Argentine continuera d'œuvrer avec d'autres pays au renforcement des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux qui garantissent les droits et le bien-être des personnes âgées; elle envisage notamment l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant.

65. Elle s'emploie à faire en sorte que les personnes handicapées puissent exercer pleinement leurs droits. Le programme gouvernemental Familles pour l'insertion sociale abandonne petit à petit les transferts d'argent sous conditions pour se concentrer sur le soutien aux familles, afin d'encourager leur participation à l'amélioration de leur qualité de vie. Les politiques publiques doivent donner leur chance aux jeunes – d'abord une chance de trouver un travail, puis une chance de participer au développement économique, social et culturel – en leur proposant des programmes de formation. Les coopératives et l'économie de la solidarité font partie des politiques nationales : coopératives et associations mutualistes reçoivent un appui, car elles sont l'exemple d'entreprises dont la propriété est déterminée selon des

modalités participatives, démocratiques et distributives. L'économie sociale est un élément clef de la démarche du Gouvernement argentin. Les droits de l'homme et le développement ne peuvent être considérés comme des enjeux politiques distincts, car les mesures prises pour défendre les premiers ont des répercussions sur le second et sur la texture de l'ensemble de la société.

66. **M^{me} Stewart** (Organisation internationale du travail) dit que les participants au Sommet sur la crise mondiale de l'emploi tenu en juin 2009 par l'Organisation internationale du travail (OIT) ont adopté un Pacte mondial pour l'emploi conçu pour orienter les politiques nationales et internationales visant à stimuler la reprise économique et à offrir une protection aux travailleurs et à leurs familles, tout en réduisant le délai nécessaire pour revenir à la croissance économique et à la reprise de l'emploi. Les mesures prises en réponse à la crise peuvent être adaptées à la situation spécifique de chaque pays et visent notamment à permettre à ceux qui travaillent de conserver leur emploi, à soutenir les entreprises et à accélérer la reprise de la création d'emplois; sont aussi prévus des systèmes de protection sociale. Le dialogue social jouera un rôle important lorsqu'il s'agira de déterminer quelles seront les mesures les plus efficaces pour assurer la reprise et les normes internationales du travail seront alors un élément essentiel à prendre en compte.

67. À la fin de 2009, on estimait qu'entre 78 et 90 millions de jeunes étaient au chômage. Le Pacte mondial pour l'emploi prévoit des mesures d'appui aux jeunes exposés à des risques, notamment la systématisation de l'emploi de jeunes dans les cadres de développement nationaux, des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes et un ensemble de programmes de formation, de dispositifs de placement et de mesures visant à promouvoir la création d'entreprises par les jeunes.

68. L'OIT recueille des données sur l'emploi des jeunes, analyse l'efficacité des politiques et des programmes axés sur le marché du travail et collabore avec d'autres institutions ou organisations internationales et multilatérales afin d'assurer la cohésion des initiatives prises au plan national en faveur de l'emploi des jeunes. Elle collabore aussi avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et certains acteurs nationaux, afin de renforcer la capacité

de gérer les risques associés aux migrations irrégulières de jeunes.

69. En raison du vieillissement de la population mondiale, de plus en plus d'individus prennent leur retraite, qui vivent de surcroît plus longtemps; de leur côté, les jeunes entrent en plus petit nombre et plus tardivement sur le marché du travail, ce qui remet en cause la viabilité des systèmes de sécurité sociale. La législation portant spécifiquement sur tel ou tel groupe d'âges a donné des résultats mitigés et il est nécessaire d'entreprendre une réflexion nouvelle afin de créer un environnement propice, qui encourage des comportements adaptés et favorise les ajustements. L'OIT prépare actuellement un rapport sur les nouvelles tendances mondiales en matière de démographie et de main-d'œuvre et sur les principales difficultés qui pèsent sur l'emploi et sur les systèmes de protection sociale, qui contiendra des propositions d'interventions politiques.

70. L'évolution de la dynamique familiale et du rôle des femmes fait qu'il est nécessaire d'analyser avec soin la participation de ces dernières sur le marché du travail. L'absence de mesures efficaces qui permettent de concilier responsabilités professionnelles et familiales limite le développement. L'État et tous les acteurs sociaux doivent coopérer pour trouver des solutions à ce problème, en s'attachant à concevoir des politiques publiques qui rendent compatibles travail et vie de famille. La Convention n° 156 de l'OIT sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales (1981) constitue le principal instrument normatif international dans ce domaine. Les États y sont appelés à empêcher toute forme de discrimination contre les travailleurs qui ont des responsabilités familiales.

71. Dans une étude de l'OIT récemment publiée, qui porte sur l'Amérique latine et les Caraïbes, on trouve une analyse de la transformation profonde des situations professionnelles et familiales dans la région, une évaluation des cadres juridiques et politiques existants et des propositions et recommandations pour des politiques publiques propres à promouvoir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie de famille afin de garantir l'égalité des sexes sur le lieu de travail.

72. Enfin, l'OIT publiera prochainement *Workplace Solutions for Childcare* (Des solutions pour la garde des enfants sur le lieu de travail), ouvrage qui aidera les responsables politiques et les partenaires sociaux à

agir de concert pour trouver des solutions pratiques pour la garde des enfants. Dans le cadre des stratégies mondiales et nationales mises en œuvre par l'OIT pour promouvoir la réalisation des objectifs 4 et 5 du Millénaire, une pochette de documentation sur la protection de la maternité est en cours de constitution, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé.

La séance est levée à 17 heures.